

Forêt Privée

RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

Bulletin
de liaison
des
organismes
de la
forêt privée

N° 21 Printemps 2009

Gérer, c'est s'engager

L'importance de la forêt privée, tant en surface qu'en nombre de propriétaires, lui confère un rôle de premier plan en terme de production de bois et de gestion environnementale, la fonction sociale étant en principe l'apanage des forêts de l'Etat et des collectivités.

INCONTOURNABLE

Le propriétaire forestier privé est donc un acteur incontournable de la gestion de l'espace forestier dans toutes ses dimensions. Or, force est de constater qu'il est trop souvent peu considéré. Il est facile d'en faire porter la responsabilité sur les pouvoirs publics dans leur ensemble. Je pense qu'il faut plutôt en chercher la cause dans notre comportement. Ne pas oublier qu'être propriétaire c'est être responsable et assumer ses responsabilités, c'est s'engager dans la gestion de ses forêts avec un document de gestion durable et aussi le faire savoir ; c'est être solidaire les uns des autres en s'engageant dans l'action syndicale.

RESPONSABLE

J'ai pu observer depuis 6 ans que j'ai l'honneur de présider le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) que marteler nos messages en s'appuyant sur le rôle que nous

jouons permettait non seulement d'être entendu mais parfois écouté. Il est notamment important de rappeler que ce que nous faisons pour la gestion de nos forêts est certes pour la défense de nos intérêts, mais aussi très largement d'intérêt général. Le CRPF est un outil formidable pour aider les propriétaires forestiers à s'engager, il ne faut donc pas hésiter à s'appuyer sur lui.

EN RÉDIGEANT UN PLAN SIMPLE DE GESTION

Le premier acte de gestion est de réaliser un plan simple de gestion ou de souscrire à un code de bonnes pratiques sylvicoles et d'adhérer à la certification forestière (PEFC). Les dispositifs que nous avons mis en place permettent de le faire simplement et à moindre coût. Votre engagement donnera à vos représentants syndicaux et au CRPF une force considérable dans les partenariats dont vous tirerez les fruits.

Ces dernières années le CRPF a passé des conventions avec la Région et certains Conseils Généraux pour mener des actions en forêt privée, c'est le signe de la considération que ces collectivités nous portent aujourd'hui.

Daniel QUILICI



Ce pin d'Alep poussait très vite dans son jeune âge (cernes d'accroissement larges au coeur).

Géné par ses voisins, il s'est mis à végéter (cernes d'accroissement serrés en périphérie).

Un plan de gestion permet de programmer les coupes qui assurent une croissance régulière des plus beaux sujets en les mettant à distance.

SOMMAIRE

Dossier : des outils informatiques, aides pour rédiger un PSG

2-3

Vie des organismes

4

La forêt privée régionale en 2008 (mémento déta-chable)

5-8

La rencontre : Plantations mellifères

9

L'écureuil gris

10

Lu pour vous

11

Rencontrons-nous : une journée sur un martéloscope

12

POUR S'INFORMER

PSG pourquoi ? comment ?

Un Plan Simple de Gestion fait un état des lieux et un diagnostic du patrimoine forestier de propriétés privées. Il recense les décisions de gestion du propriétaire pour chaque peuplement présent et prévoit un calendrier d'interventions (coupes, travaux).

Un tel document permet d'apporter la garantie d'une gestion durable de votre forêt. C'est aussi un outil de connaissance et d'aide à la décision de gestion. D'un point de vue légal, son agrément vous permet de bénéficier d'un régime d'autorisations simplifié (coupes) et d'avantages fiscaux. Il est obligatoire pour les forêts privées de plus de 25 hectares.

Le CRPF peut vous aider !

Le CRPF peut réaliser la pré-instruction du PSG (ou le diagnostic préalable au CBPS) sur simple demande du propriétaire. Le technicien rédige un rapport faisant l'état des lieux de la forêt après avoir réalisé les étapes suivantes :

- la description des peuplements par photos aériennes et cadastre donnant lieu aux premières délimitations ;
- le parcours sur le terrain de toutes les zones (description plus ou moins poussée selon la volonté du propriétaire) ;
- la cartographie des peuplements sous SIG ;
- la synthèse des différents enjeux (environnementaux, sociaux...) ;
- et l'explication des gestions possibles au propriétaire (à partir du SRGS).

Au final, le propriétaire, seul ou aidé d'un spécialiste (Coopérative, expert), n'a plus qu'à traduire ses attentes en programme d'interventions : localisation, quantification et cartographie des coupes et travaux.

Des formations aux nouvelles technologies

Le CRPF propose ponctuellement des formations sur les outils informatiques (GPS...). De nouvelles formules de FOGFOR (formations à la gestion forestière pour les propriétaires privés) sont en projet pour aborder le thème des nouvelles technologies.

Si vous êtes intéressé, signalez-vous par mail : bernard.petit@crpf.fr.

Outils informatiques :

A chaque étape de l'élaboration d'un PSG,

avancées : de nombreux outils sont désormais à disposition pour faciliter la rédaction des documents de gestion.

L'informatique s'est fortement développée ces dernières années. La gestion forestière bénéficie de ces

TROUVER LE CADASTRE

Vous n'êtes pas obligé de passer par la mairie pour consulter les feuilles cadastrales de la commune où vous avez vos parcelles. Deux sites internet, complémentaires, vous permettent de consulter le cadastre en ligne :

- www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do

Pour trouver des renseignements sur des parcelles cadastrales sur ce site, vous devez préalablement vous munir du ou des numéros des feuilles cadastrales.



Choisissez le département et la commune sur la première page du site. Cliquer sur "Voir toutes les feuilles de la commune" et sélectionnez la feuille qui vous intéresse. Une fenêtre s'ouvre. Pour obtenir des informations sur une parcelle, cliquez sur "S'informer" (bas à gauche) puis sur la parcelle elle-même (un logo d'information apparaît). Il ne vous reste plus qu'à valider (en bas à droite) pour obtenir les références, la surface et l'adresse de la parcelle. Vous pouvez aussi faire des mesures (distances, périmètre, surface), dessiner des objets et relever les coordonnées de points en allant sur l'onglet "Outils avancés" (à gauche). A l'issue de vos recherches, vous pouvez faire une impression gratuite au format A4 ou A3.

AVOIR UNE IDÉE DE SES LIMITES

L'utilisation de GPS se généralise. Jusqu'à peu, les forestiers détenaient le privilège de pouvoir se repérer dans les forêts via les satellites grâce à des GPS perfectionnés. Cependant, les données récoltées nécessitaient un traitement sous Système d'Information Géographique. D'où une utilisation peu accessible aux particuliers. L'IGN vient de combler ce manque en sortant le GPS "EVADEO USHUAIA" (associé au logiciel GEORANDO) à destination des randonneurs. Ces derniers peuvent télécharger ou créer des itinéraires de randonnées. En matière forestière, on peut utiliser ces capacités pour rechercher des limites, avec une précision d'environ 3 m, ou pour calculer des surfaces relevées sur le terrain (surface de coupe...).

Malheureusement, ces formats deviennent un facteur limitant lorsque la forêt s'étend sur plusieurs feuilles cadastrales.

- www.geoportail.fr

Sur le géoportail de l'IGN, les photos aériennes de la France sont disponibles avec, pour certains départements, la possibilité de superposer le cadastre (les numéros des parcelles ne sont pas toujours retranscrits).



Aller sur l'onglet " Voir " quand vous êtes sur la page d'accueil. Vous arrivez alors sur une page de cartographie interactive : vous allez pouvoir choisir des couches d'informations à visualiser. Commencez par entrer le nom de la commune dans la barre "Allez à". La photo aérienne s'affiche. Maintenant, à vous de choisir les informations que vous voulez voir apparaître en cliquant dans le catalogue (à gauche de l'écran) sur la ou les couches qui vous intéressent. Vous pouvez notamment superposer la photo aérienne et le cadastre. Les parcelles cadastrales ne sont visibles qu'en descendant le curseur vertical de droite sur l'échelle "Maison". Ce site ne permet que la consultation (pas d'impression possible).



Pour retrouver des limites sur le terrain, il faut créer une randonnée correspondant au périmètre de la propriété. Pour cela, récupérez sur internet (site Géoportail, voir ci-dessus) la situation des parcelles cadastrales superposées au fond de carte IGN au 1/25 000. Recopiez ces limites sur les cartes numériques dans GEORANDO. Transférez la randonnée sur le GPS. Il ne vous reste plus qu'à vous laisser guider sur le terrain !

*Inversement, on peut relever avec le GPS des points particuliers ou tracer des limites (de coupe par exemple) et les transférer sur l'ordinateur.**

* tiré de l'article de B. Faure dans Forêt Privée n° 305



aides pour rédiger des PSG

les nouvelles technologies vous viennent en aide et vous simplifient la tâche !

CONNAÎTRE LES SOLS

Vous pouvez obtenir ces données en allant sur le site du Centre Régional de l'Information Géographique.

 Sur la page d'accueil du www.crige-paca.org, dans la partie "Cartothèque", cliquez sur "Téléchargez des cartes". Dans

"Organisme producteur", choisissez SCP et cliquez sur OK. On vous propose alors la carte des pédopaysages de PACA. Cliquez sur "Télécharger la carte" en dessous et une fenêtre s'ouvre avec une carte de la région PACA sur laquelle vous pouvez choisir votre département. Une fois la

carte choisie, vous obtiendrez la légende concernant la zone où se trouve votre propriété en cliquant dessus. C'est le premier encadré de la page texte qui vous concerne. Sélectionnez-le et collez-le dans votre document PSG.

ANALYSER LE CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Pour déterminer les enjeux environnementaux de votre forêt, vous pouvez consulter les différents zonages.

• www.paca.ecologie.gouv.fr

Ce site, tenu par la DREAL (ancienne DIREN), offre la possibilité d'utiliser une cartographie interactive. Les données environnementales suivantes sont disponibles : données patrimoniales (nature et paysages), de l'eau, industrielles, ainsi que certaines données risques validées.

 Pour y accéder, aller dans l'onglet "Information et évaluation", "Données Régionales", "Cartographie interactive" puis cliquer

sur "Accéder au module de cartographie interactive CARMEN". Une fenêtre s'ouvre. Dans la partie de gauche, vous trouverez toutes les couches d'information que vous pourrez consulter. Des outils de mesure (distance, surface) sont aussi disponibles. Les cartes que vous aurez créées pourront être enregistrées ou imprimées.

Des cartes thématiques sont aussi disponibles en allant sur "Cartes de synthèse", au lieu de "Cartographie interactive", puis en cliquant sur "Accès Cartopas" et "Cartopas Environnement". Choisissez ensuite dans le sommaire la carte qui

vous intéresse.

• www.crige-paca.org

Toutes sortes de cartes sont disponibles.

 Dans la partie "Cartothèque", entrez dans "Télécharger des cartes". A partir de là, vous pouvez consulter toutes les cartes fournies par tous les organismes partenaires du CRIGE. Malheureusement, les cartes ne sont pas classées par thématique. Pour trouver une carte particulière, passez par une recherche par mot clé et / ou par organisme producteur si vous le connaissez.

RÉALISER DES CARTES

Pour faire de la cartographie, il existe des logiciels appelés Systèmes d'Information Géographique. Ceux-ci sont généralement payant (coût élevé) mais certains sont gratuits. Cependant, les couches d'information étant payantes, il est assez peu intéressant pour un particulier de chercher à réaliser sa cartographie lui-même (sauf petites parcelles, à l'aide d'un GPS EVADEO).

 Le CRPF a développé une application qui permet :

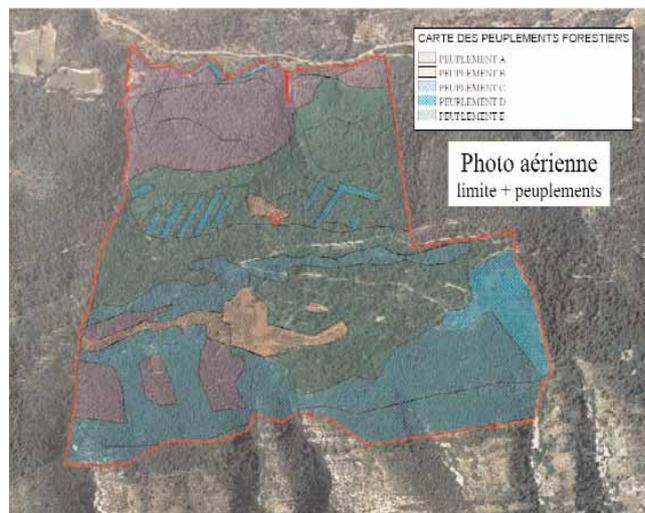
- d'assister le technicien dans la création de cartes ;

- de sortir le rapport synthétisant les différents enjeux sur la propriété à l'aide des

indications écologiques et des différents zonages (cynégétique, environnementaux...) : ce rapport est remis au propriétaire (voir encadré à gauche)

- de simuler différents programmes de gestion selon les objectifs poursuivis par le propriétaire ;

- de faire les cartes et les tableaux à insérer dans le PSG, une fois le programme de travaux arrêté.



Exemple d'une carte des peuplements réalisées par le CRPF

CHOISIR UNE GESTION

Le CRPF a rédigé le Schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) qui précise les conditions d'une gestion durable pour les forêts privées. Il est constitué notamment de fiches qui précisent les itinéraires techniques par type de peuplement et qui décrivent les traitements recommandés, déconseillés ou interdits. Sa consultation permet au propriétaire d'élaborer une

stratégie raisonnée de mise en valeur de sa forêt lors de la rédaction d'un document de gestion. Il sert de référence au conseil d'administration du CRPF pour agréer ou non un PSG.

 Vous pouvez consulter ce document sur www.ofme.org/foret-privée/srgs-presentation.php. Quatre entrées vous sont propo-

sées : par la situation géographique de votre forêt ; à partir des essences présentes ; par les principes de la gestion forestière ; ou par les gestions particulières liées aux divers enjeux qui peuvent s'exercer sur la propriété (incendie, accueil du public...).

Camille Loudun Hamon



Les bons comptes...

La Cour des Comptes dénonce, dans son rapport de 2009, les lacunes de la prévention contre les feux de forêts. Elle regrette que l'accent soit mis sur les mesures de lutte et les actions à court terme au détriment des mesures de prévention. Elle encourage la création de projets sur la formation et la sensibilisation du public et préconise de privilégier des actions de valorisation de la forêt méditerranéenne afin de l'exploiter davantage et d'y aménager plus de coupures agricoles. Afin d'accroître la cohérence des politiques publiques, la Cour préconise d'instituer, pour les risques naturels, un référent national doté de prérogatives de coordination en matière de prévention ainsi qu'en matière de gestion des risques.

Forestiers Privés de France



Luc Bouvarel est nommé Directeur Général de la Fédération où il succède à Jean-Marie Barbier. Sa nomination est effective depuis le 1er

janvier 2009. Luc Bouvarel est diplômé de l'ENGREF. Il est titulaire d'un DESS de gestion et d'administration des entreprises. Après être passé à l'INRA, à l'ARMEF (Association pour la rationalisation et la mécanisation de l'exploitation Forestière) puis à l'AFOCEL, il avait rejoint le CRPF en 1996.

Réflexion sur le paysage

Le CRPF PACA a pris en stage pour six mois Laure Dangla Pélissier (élève ingénieur forestier de l'ENGREF), dont la mission est de rédiger un PSG concerté sur le périmètre du site inscrit du vieux village de Montsalier (Montagne de Lure). La structure de regroupement forestier est l'ASL et le PSG serait validé selon la procédure prévue par l'article L.11 du Code Forestier. Ce stage a pour objectifs la réalisation du PSG et le développement d'outils permettant de faciliter la mise en place de futurs PSG concertés dans des sites ruraux à caractère patrimonial important. Les outils concerneront, entre autres, l'animation auprès des propriétaires et les modalités de gestion forestière multifonctionnelle dans un contexte de protection paysagère.

Vie des organismes

Des nouvelles fraîches des organismes de la forêt privée.

COOPÉRATIVE PROVENCE FORÊT

La coopérative a tenu son Assemblée Générale le 17 avril à Puyricard. Les syndicats des propriétaires forestiers ainsi que de l'union régionale des syndicats étaient présents. Le thème était la pertinence des échanges entre syndicats et coopératives, lorsque la coopérative s'engage sur des projets industriels.

Cette dernière peut être un instrument pour la réalisation d'importants projets afin de créer un débouché au bois de la région, mais il faut que les propriétaires s'engagent à la soutenir. La création d'une unité de production d'électricité à partir de biomasse de la société INOVA a été présentée. Il devrait s'installer à Brignoles. Le directeur a souligné l'importance pour la filière bois régionale de l'usine de pâte à papier de Tarascon et l'absence de concurrence avec cette initiative.

FORESTOUR

L'association Forestour a aussi tenu son assemblée générale le 30 avril au Pavillon du Roy René à Gardanne. Ce fut l'occasion pour les adhérents de choisir le thème du futur Forum annuel, dont l'intitulé provisoire est "Pour un tourisme durable dans une forêt gérée durablement".

Après avoir réalisé des guides pratiques liant gestion durable et accueil du public en forêt, Forestour veut valoriser les engagements de ses adhérents autant dans la gestion de la forêt que dans le tourisme. L'objectif est de proposer aux adhérents un accompagnement méthodologique pour les conduire dans une démarche de tourisme durable (par exemple : mieux gérer l'énergie, l'eau, ...). Ils en tireront un avantage direct auprès de clients très sensibles à ces questions et à la qualité de l'accueil proposé. L'association "Citoyens de la terre" apportera son concours ; son animateur a des références auprès d'hôteliers et de restaurateurs et... d'un adhérent de Forestour : le Parc Aoubré à Flassans, pionnier d'une réflexion globale entre accueil responsable et gestion environnementale. Pour préparer le forum, prévu pour octobre, des critères d'appréciation vont être définis et expé-



Gilles Martinez, animateur de la session du FOGEFOR, expliquant l'utilisation d'un dendromètre (photo B. Faure)

mentés chez des adhérents volontaires qui pourront alors témoigner.

Pour être informé sur cette démarche novatrice, contactez à Forestour Hélène Beaujouan, Pavillon du Roy René - Valabre CD 7 - 13120 Gardanne (Tél./ Fax : 04 42 51 43 19 ; contact@forestour-paca.org ; www.forestour-paca.org)

FOGEFOR

L'association FOGEFOR (Formation à la Gestion FOrestière) a organisé, au début du printemps, une session de formation de base à la gestion forestière pour les propriétaires forestiers. Les 17 participants ont été accueillis sur 4 jours (27-28 mars et 3-4 avril) à la Rochegiron, près de la montagne de Lure, dans les Alpes de Haute Provence. Les temps de formation théorique en salle (le matin) étaient appuyés par des sorties pratiques sur le terrain (l'après-midi).

Malgré un temps capricieux, chacun a pu découvrir les principes de la gestion forestière durable dans une ambiance bon enfant. De la mesure d'une surface terrière aux textes législatifs régissant les espaces forestiers, en passant par la rédaction de documents de gestion, de nombreux thèmes ont été abordés.

Evidemment, impossible de tout passer en revue en 4 jours mais les envies et les questions qui restent en suspens pourraient être le point de départ d'autres sessions de formation, plus ciblées. Des participants dont les propriétés sont proches ont même prévu de se revoir et de penser ensemble leur gestion en mettant en pratique leurs nouveaux acquis !

L. M. Duhén et C. Loudun Hamon



La forêt privée de PACA en 2008

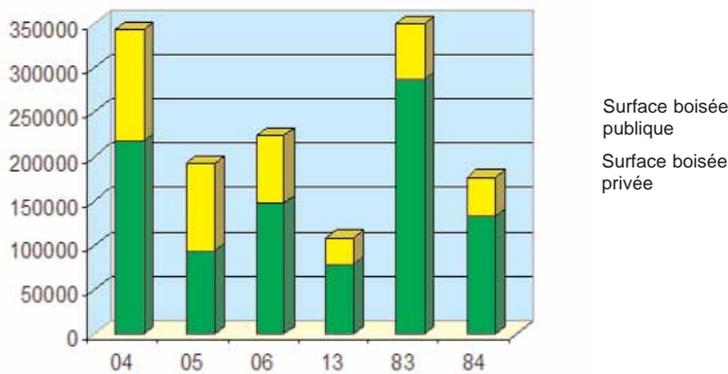
Ce mémento vous est offert par votre Centre Régional de la Propriété Forestière, organisme public administré par des propriétaires forestiers élus.



UNE FORET INCONTOURNABLE surface et nombre

Avec **220 000 propriétaires**, la forêt privée représente près de **un million d'hectares**, soit **70% des forêts de la région**.

La région PACA : un espace boisé principalement privé



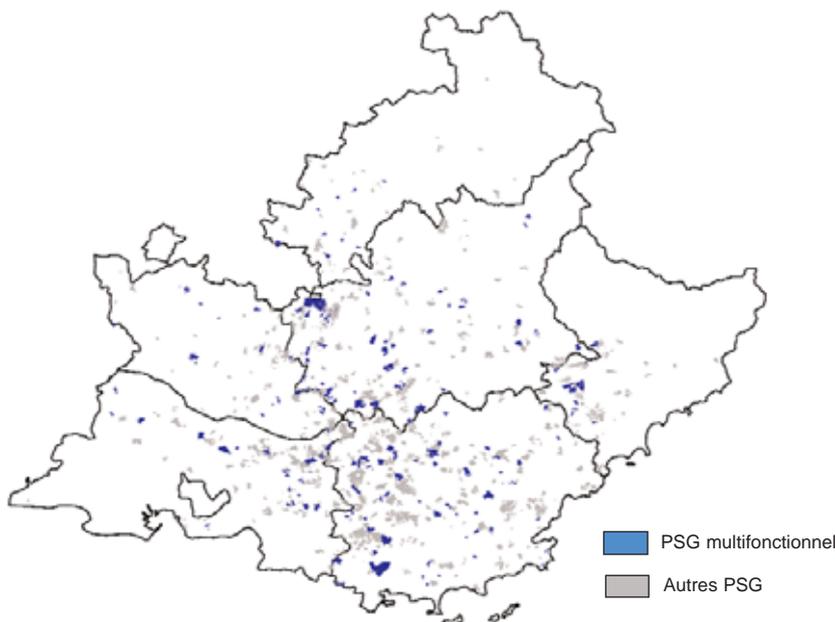
Pour plus de chiffres, voir la fiche "Une question, une réponse" n° 503002.

- Les surfaces boisées sont en constante **progression**.
- En forêt privée, **feuillus et résineux** ont les **mêmes proportions**.
- Du Chêne vert au Mélèze, en passant par le Chêne-liège, la forêt privée est d'une **rare diversité**.
- Seulement **40%** des forêts privées sont **facilement gérables** du fait des conditions d'exploitation. Il existe une grande diversité régionale, les zones montagneuses étant particulièrement défavorisées.
- **3 700 propriétaires** de plus de 25 ha possèdent à eux seuls, **44%** de la surface des parcelles cadastrées "Bois".
- Les propriétés de faible surface (moins de 4 ha) ne représentent que **25%** de la surface cadastrée "Bois" ... mais se répartissent entre plus de **200 000 propriétaires**.



DES FORETS MULTIFONCTIONNELLES autres activités en forêt

Au 1er janvier 2009, près de **8300 hectares** de forêt privée ont un PSG prenant en compte les rôles multiples de la forêt.



L'exploitation des données figurant dans les documents de gestion (PSG, CBPS) montre la prise en compte des rôles suivants dans les PSG :

- **chasse : 15 920 ha** (forêts closes ou non, données depuis 2007)
- **pâturage : 5300 ha** (extensif ou intensif, données depuis 2007)
- **activités de loisir en forêt : 12 690 ha** (avec ou sans convention)



Au 1er janvier 2009, **105 790 hectares (PSG & CBPS)** de forêt privée présentent **un document de gestion durable**.

dont 9560 hectares supplémentaires en 2008

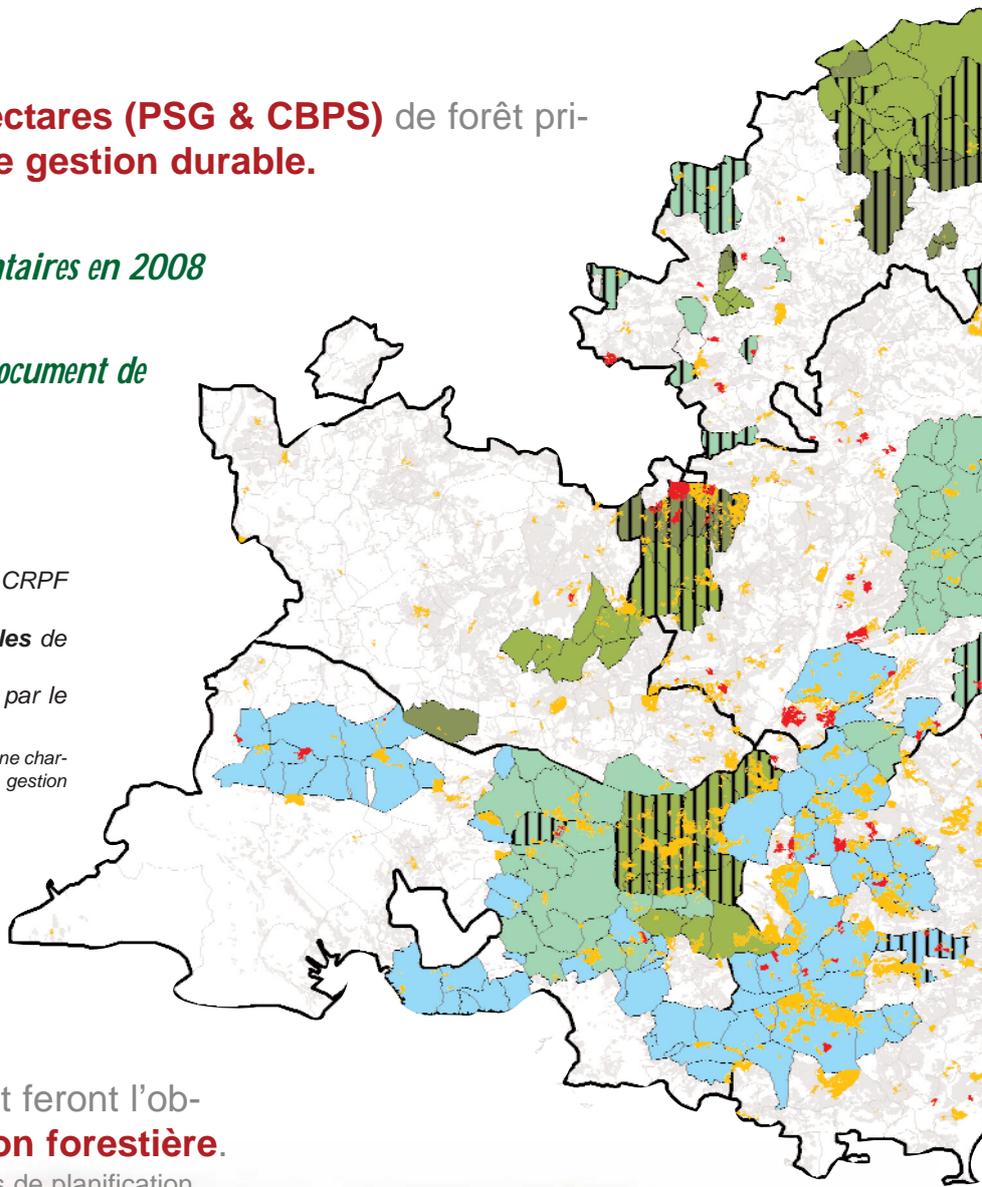
et 96 230 hectares ayant un document de gestion encore valide en 2008

(carte ci-contre)

Garantie de gestion durable* :

- agrément d'un **Plan Simple de Gestion** par le CRPF (obligatoire pour les propriétés de plus de 25 ha),
- adhésion au **Code de bonnes pratiques sylvicoles** de la région PACA
- adhésion à un **Règlement Type de Gestion** agréé par le CRPF.

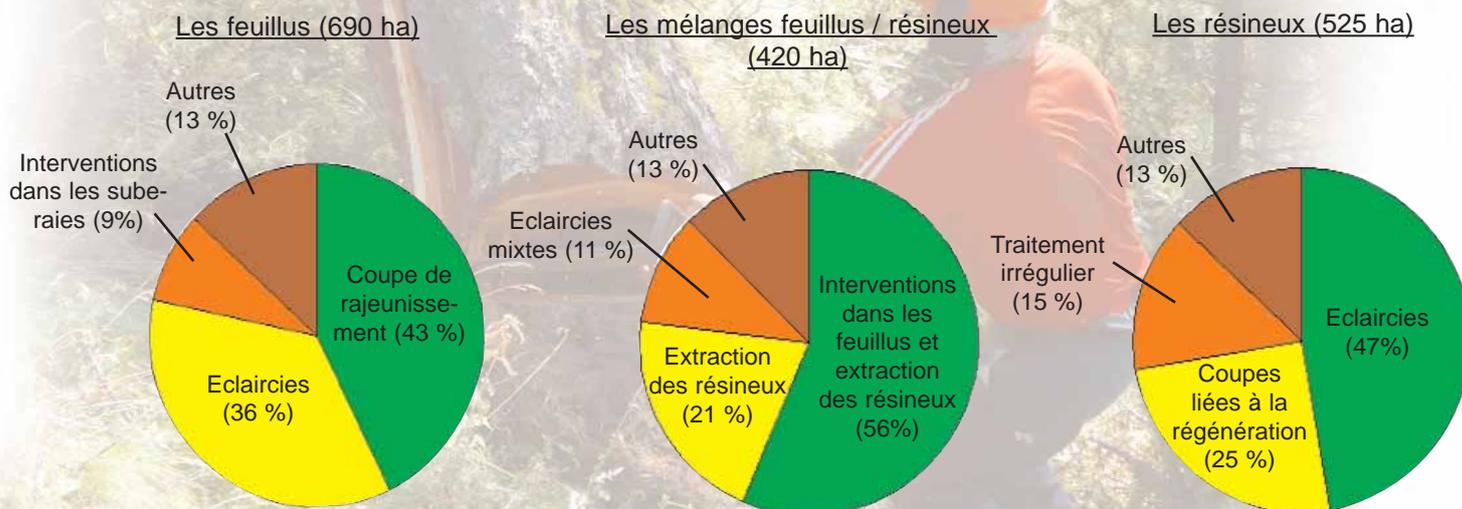
* en zone Natura 2000, cela ne suffit pas : il faut avoir signé en plus une charte ou un contrat Natura 2000 ou avoir fait agréer son document de gestion (PSG ou RTG) au titre de l'article L.11.



En 2009, 1 700 hectares de forêt feront l'objet **d'interventions d'amélioration forestière**.

(coupes et travaux prévus dans les documents de planification de la gestion durable)

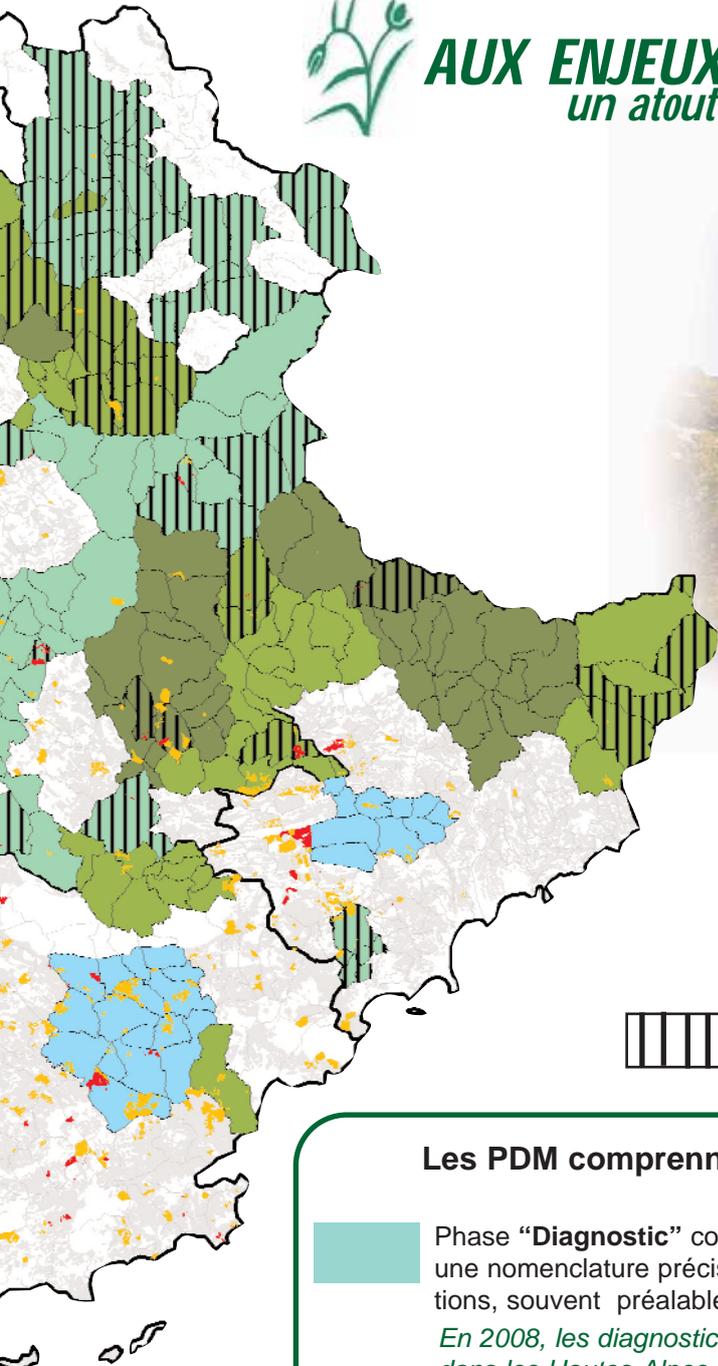
Interventions les plus représentatives pour l'année 2009





AUX ENJEUX MULTIPLES

un atout économique, touristique et paysager



Au 1^{er} janvier 2008, 378 200 hectares de forêt privée sont inclus dans un Plan de Développement de Massif (PDM), soit 268 communes concernées.

Les Plans de Développement de Massifs sont un outil du CRPF pour répondre au besoin d'aménagement des ensembles forestiers privés. Ceci permet de faire émerger des enjeux et des voies de développement pour les forêts privées en accord avec le contexte local et d'aboutir à des projets d'aménagement de l'espace forestier.



Actions réalisées en 2008 par le CRPF dans le cadre des PDM

Les PDM comprennent plusieurs phases successives : (carte ci-contre)

Phase "**Diagnostic**" comprenant une localisation et un inventaire de la forêt privée selon une nomenclature précise. Ils permettent de lister et de localiser un certain nombre d'actions, souvent préalable à une phase "Plan d'action" ou "Action"

En 2008, les diagnostics des peuplements ont concernés 14 communes soit 10 398 ha dans les Hautes-Alpes et les Alpes Maritimes

Phase "**Plan d'action**" permettant une programmation de travaux et d'actions dans le temps. Cette programmation est établie après hiérarchisation des enjeux locaux avec les acteurs du territoire.

En 2008, la phase de Plan d'action s'est répartie selon les activités suivantes :

- *Diagnostics individuels de propriétés (9 diagnostics, 12 propriétaires soit 38 ha)*
- *Etudes foncières préalables à une intervention (5 études, 358 propriétaires soit 3340 ha)*
- *Adhésion au CBPS (21 propriétaires soit 137 ha)*
- *Agrément de PSG (10 propriétaires soit 1930 ha)*
- *Réunion de vulgarisation (7 réunions, 192 propriétaires)*
- *Participation à une CFT (2 en cours d'étude, 5 en cours de réalisation)*

Phase "**Action**" qui correspond à la phase de réalisation concrète qui implique une animation et un appui technique auprès des propriétaires et des acteurs locaux.

En 2008, 7 chantiers de regroupement de propriétaires en vue d'une coupe ont été réalisés, soit 67 propriétaires et 142 ha concernés .

 Autres forêts privées

 Etat des lieux sommaire (hors PDM) de la forêt privée (souvent simple inventaire foncier)



UNE SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

article L. 11, les premiers retours

● Avant...

→ Jusqu'à présent, le **propriétaire devait effectuer les formalités** nécessaires, de sa propre initiative, au coup par coup et à ses frais, quand des autorisations sont indispensables à obtenir auprès de l'administration.

● Quelles sont les **législations environnementales et paysagères** concernées ?

Forêts de protection
Natura 2000
Réserves naturelles
Espèces protégées
Directives paysage
Parcs Nationaux



Sites inscrits et sites classés
Arrêtés préfectoraux de protection de biotope
Monuments historiques et leurs abords
Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager

● Comment **en bénéficiant** ?

Réglementation environnementale ou paysagère



● **Près de 40 % des surfaces agréées en 2008** l'ont été au titre de l'article L. 11.

→ 3570 ha ont été agréés au titre de l'alinéa 2 de l'article L.11 en 2008.

Des annexes vertes en PACA...

- Le CRPF a l'objectif d'établir des annexes "vertes" au SRGS pour les sites Natura 2000. Rédigées, ces annexes attendent d'être validées par la Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers.
- Des projets d'annexes paysagères simplifiées sont actuellement à l'étude

Plantations mellifères

Melle Pavy nous présente sa plantation d'arbres "producteurs de miel" (récolte de nectar et de pollen par les abeilles) dans le Vaucluse ...

A Beaumont-de-Pertuis, la Pourraque est une propriété boisée qui appartient à une communauté de Xavières. De nombreuses personnes y sont accueillies pour des temps de retraite spirituelle, profitant ainsi de l'environnement paisible des lieux. Environ un hectare de terres agricoles y a été planté d'essences mellifères. Très impliquée, Melle Pavy, responsable déléguée par l'association "La Claire Maison" gestionnaire de la forêt, a accepté de répondre à nos questions sur ce choix.

LES RAISONS DU REBOISEMENT

"Ces parcelles se trouvent à proximité de la source d'où nous tirons notre eau, explique-t-elle. Elles étaient exploitées par l'agriculteur à qui nous louons nos terres arables." Or ces pratiques agricoles impliquaient l'utilisation d'intrants (pesticides...). La communauté s'est donc inquiétée de l'impact potentiellement néfaste de ces procédés sur la qualité de l'eau. Elle a décidé de retirer ces terrains du bail agricole.

"Plutôt que de laisser les parcelles en friche, nous avons voulu planter quelque chose de pérenne", affirme Melle Pavy, d'où l'idée de les reboiser. M. Rolland, technicien CRPF du Vaucluse, en collaboration avec M. Amandier (ingénieur CRPF), lui a alors proposé de réaliser des plantations mellifères, dans le cadre d'un programme d'expérimentations subventionné par la Région PACA.

UNE GRANDE VARIÉTÉ D'ESSENCES TESTÉES

Du Frêne à fleur à l'Acacia de Sibérie, en passant par l'Arbre au liège de l'Amour et l'Arbre à miel aux noms évocateurs, vingt essences d'arbres ont été plantées. Elles ont été choisies par M. Amandier pour leurs qualités mellifères et pour couvrir un large calendrier de floraison (de février à septembre). "Certaines de ces essences sont encore peu utilisées et les connaissances sur leur écologie sont parcellaires, voire inexistantes. A ce titre, les plantations de la Pourraque font figure de test", explique celui-ci.

Les plants, plus de 640, ont été commandés dans les pépinières de la région et quelques uns, les Sophora du Japon, ont même dû être rapatriés de Dordogne. Les travaux ont eu lieu pendant l'hiver 2004-2005, avec la Coopérative Provence Forêt comme maître d'œuvre et d'ouvrage, condition nécessaire à l'obtention d'une subvention régionale. Au total, le coût s'est élevé à 8 000 euros, pris en charge à 80 % par la région PACA.

RÉSULTAT : UNE RÉUSSITE

Les plantations ont aujourd'hui quatre ans. Dans l'ensemble, c'est une réussite. Seules quelques rares essences ne se sont pas vraiment adaptées à la station (le Noisetier de Byzance notamment) mais d'autres, tels le Sophora du Japon et le Robinier, s'y sont très bien développées et atteignent plus de 2 m de haut.

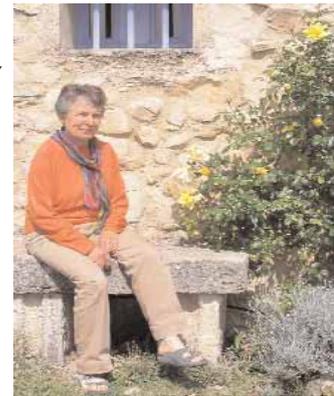
"Certains arbres fleurissent déjà comme la coronille [Coronille glauque aux fleurs jaunes] ou le prunier [Prunier myrobolan aux fleurs blanches]", nous dit Melle Pavy. Il faudra encore attendre quelques années avant de voir la floraison de toutes les essences. Pourtant, l'aspect paysager de la plantation est d'ores et déjà apprécié, d'autant que "les arbres sont visibles depuis certaines chambres et le long de la route départementale".



La plantation, après quatre ans : les coronilles fleurissent déjà

ET LE MIEL ?

"Un apiculteur s'installe sur la propriété [à moins d'un kilomètre des plantations]. A l'heure actuelle, il vient seulement pour l'hivernage. Il a accepté de faire le test et de laisser ses ruches plus longtemps



Melle Pavy, en charge de la gestion forestière

lorsque la plantation deviendra suffisamment intéressante du point de vue mellifère. Il y a un accord tacite entre nous : en échange de son installation, il nous donne quelques kilos de miel, lesquels sont très appréciés par nos hôtes !" Les membres de la communauté sont aussi fiers de contribuer à la protection de la biodiversité en offrant un refuge aux abeilles, actuellement menacées par certains produits phytosanitaires, par des maladies et par de nouveaux prédateurs (voir encadré sur le frelon asiatique p. 9).

L'ENTRETIEN

Les interbandes, gyrobrochées l'année dernière, ne nécessitent plus d'interventions immédiates. En revanche, il semblerait qu'un dégagement des plants de petite taille serait bénéfique car les herbes les concurrencent pour l'eau au printemps. Lors de notre passage, nous en avons profité pour mesurer les hauteurs de chaque plant et pour effectuer une taille de formation lorsque cela s'avérait nécessaire. Le prochain passage du technicien CRPF n'est pas prévu avant 2 ans.

DIVERSIFICATION DE LA GESTION

Les plantations mellifères peuvent présenter des aspects intéressants pour la diversification de la gestion forestière sur de petites surfaces. Elles permettent de concilier des enjeux paysagers, environnementaux... et gustatifs. De telles pratiques peuvent facilement être intégrées dans un PSG et répondre ainsi aux souhaits des propriétaires de diversifier leur patrimoine.

Si le sujet vous intéresse, nous sommes à votre disposition pour toute information ou pour étudier tout projet.

Camille Loudun Hamon



Attaques d'hylésine destructeur sur les résineux

Cet insecte coléoptère sous-cortical (s'installe entre le bois et l'écorce) s'attaque aux pins d'Alep affaiblis. Il entraîne la mortalité des arbres. La propagation de cet insecte est devenue épidémique : l'affaiblissement des peuplements, lié aux années successives de sécheresse et aux dégâts de neige, provoque une diminution de leur résistance.

L'hylésine destructeur a une activité hivernale : il pond de la fin de l'été au printemps et les jeunes apparaissent de la fin du printemps au début de l'été. Il semble que les peuplements les plus touchés sont ceux où les bois, exploités et billonnés, restent sur place pendant l'hiver. Ces tas de bois attirent les insectes et créent des concentrations de population.

En matière de prévention, l'évacuation rapide des bois et le broyage des rémanents sont conseillé. Pour la lutte active, le repérage des arbres attaqués, leur abattage et leur évacuation sont préconisés. Plus d'information dans le n° 520 de Forêts de France (fiche sanitaire).

Vespa velutina, un frelon asiatique, envahit la France

Vespa velutina a été récemment introduit en France ; il est aujourd'hui largement répandu dans tout le sud-ouest. Jusqu'ici, la seule espèce présente en France était le Frelon d'Europe Vespa crabro. L'arrivée de ce nouveau frelon en Aquitaine inquiète les apiculteurs car il se nourrit principalement d'abeilles.

Ses colonies sont en général plus importantes que celles du Frelon d'Europe. Il construit parfois son nid sous un toit, dans un mur ou dans le sol mais il préfère nettement les hautes branches d'un arbre. Un gros nid rond, placé à plus de 10 m et autour duquel volent de grosses "guêpes noires", ne peut être qu'un nid de frelon asiatique.

Aucune des deux espèces de frelons n'est agressive envers l'homme sauf si on se rapproche trop près des nids. Une piqure est douloureuse mais pas plus dangereuse que celle d'une guêpe ou d'une abeille (attention aux personnes allergiques!).

La répartition de Vespa velutina a été cartographiée en France (voir [http://inpn.mnhn.fr/isb/recherche?espece=Vespa velutina](http://inpn.mnhn.fr/isb/recherche?espece=Vespa%20velutina)).

Signalez sa présence (adultes, nids) dans votre localité et aidez le MNHN à suivre son expansion !

L'écureuil gris

Un envahisseur venu d'Amérique qui gagne du terrain en Europe !

CLe rongeur nommé *Sciurus carolinensis* par ses intimes, a débarqué en Angleterre il y a plus d'un siècle et en Italie depuis 60 ans. C'est un gros écureuil d'environ 500 g (contre 320 g pour notre Ecureuil roux européen), très prolifique avec trois portées par an sous nos climats relativement doux. A la différence de l'Ecureuil local, il n'y a pas de mécanisme régulateur des densités et il peut "pulluler" avec plus de 800 individus pour 100 ha contre 45 pour l'Ecureuil roux. C'est un gros consommateur de noix, noisettes et autres fruits ainsi que, à l'occasion, des œufs des oiseaux de la forêt. Il s'attaque aussi aux arbres en rongant leur écorce, provoquant des annulations fatales.

UNE INVASION BRUTALE

En Angleterre, il a quasiment éliminé l'Ecureuil roux de tout le sud du pays et remonte vers le nord en chassant devant lui son rival local. Les prédateurs européens tels que la Martre et certains rapaces ne sont pas en mesure de faire face à cet intrus. En Angleterre, malgré un certain capital de sympathie du grand public, l'animal a été déclaré nuisible il y a une trentaine d'années et il est désormais possible de le chasser au fusil, de le piéger ou de l'empoisonner. Des méthodes de régulation par immunocontraception, plus subtiles, sont à l'étude pour tenter de stériliser les reproducteurs.

En Italie, il s'est installé dans la région agricole et bocagère de Turin, où il prolifère. Un propriétaire a dû renoncer à la populi-culture tant s'accroît la prédation sur ces arbres.. Malgré des demandes insistantes, aucune décision politique n'est encore prise pour enrayer cette explosion des populations ; il est encore "protégé" comme toute espèce animale non déclarée gibier ou nuisible... et pire encore, il fait l'objet d'un commerce en toute légalité pour l'agrément, ce qui contribue encore à son intempestive dissémination.

SURVEILLANCE EN FRANCE

C'est un écureuil de plaines et collines qui craint le froid des Alpes et qui devrait être arrêté par les grandes zones frontalières supraforestières. Il faudra néanmoins surveiller attentivement sa pénétration par le



Ecureuil roux (haut) et son rival envahisseur l'écureuil gris (bas)



Col de Tende et par le littoral de la Riviera. Certains individus auraient été vus en Haute-Savoie ou même dans le Cantal, sans que cette présence puisse être avérée. Le DSF (département santé des forêts) y a installé des pièges pour prélever des poils sur papier adhésif et vérifier ainsi l'identité des écureuils. Le spécialiste du Muséum d'Histoire naturelle de Nice n'y a vu que de l'Ecureuil roux.

Une autre espèce originaire d'Asie, l'Ecureuil à ventre rouge (*Callosciurus erythraeus*) s'est installé sur le Cap d'Antibes où il est suivi par le Muséum. Bien que moins prolifique que l'Ecureuil gris, il commet aussi des dégâts dans les parcs et jardins, s'attaquant aussi à l'écorce des arbres, aux tuyaux d'arrosage et aux fils électriques.

OUVRIR L'OEIL

Ces envahisseurs seraient favorisés par le réchauffement climatique... Si vous en repérez dans vos forêts, parc ou jardins, nous vous recommandons vivement de les signaler aux services forestiers ONF, CRPF, etc.. L'Ecureuil à ventre rouge est assez facile à distinguer de l'Ecureuil roux : dos brun, ventre rouge brique, queue un peu annelée de blanc. L'Ecureuil gris est plus gros ; les deux intrus sont dépourvus des pinceaux de poils qui prolongent si gracieusement les oreilles de notre écureuil.

Plus d'information : www.europeansquireinitiative.org

Louis Amandier

FORÊT MÉDITERRANÉENNE

30 ANS DÉJÀ !

Forêt Méditerranéenne publie un numéro spécial pour les trente ans de l'association. Il fait le point sur ces trois dernières décennies à travers sept chapitres (26 articles d'auteurs variés et 188 pages !):

- De 1978 à nos jours, la forêt méditerranéenne en chiffres ;
- Incendies : trente ans de prévention et de lutte ;
- La forêt privée méditerranéenne ;
- Trente années de recherche forestière ;
- Décentralisation et métropolisation ;
- Vers une reconnaissance de la multifonctionnalité de la forêt ;
- D'une forêt "sylvicole" à une forêt "environnementale".



de port).

Ce numéro est disponible au prix de 20 euros. Pour l'occasion, une clef USB en bois (2 Go) est aussi disponible : on y retrouve ce numéro spécial en format pdf (prix : 12 euros + frais

MARS 2009

La revue publie un article très intéressant sur la régénération du Pin d'Alep en Basse Provence en fonction du traitement du sol, de la végétation et des rémanents.

FORÊT ENTREPRISE

N° 185 : INCENDIES DE FORÊT, CONNAÎTRE POUR PRÉVENIR



Une trentaine de pages sur les incendies de forêt ! Le thème y est abordé sous quatre angles : les déclenchements et les propagations des feux, le risque incendie, les impacts du feu sur les écosystèmes et ce que peut faire l'homme pour limiter les conséquences du feu. Le sujet est aussi mis en perspective avec le changement climatique. Aussi dans ce numéro :

- InterCetef 2008 : PACA, vigie du changement climatique ;
- des fiches conseils de sylvocinégétique ;
- et un article sur le sylvopastoralisme.

FORÊTS DE FRANCE N° 521 : LE LIÈGE SOUS TOUTES SES FORMES

Ce numéro de Forêt de France fait un premier point sur les dégâts de la tempête Klaus. Il développe un dossier sur le liège, de la gestion de la suberaie à la production de bouchon. Son utilisation comme matériau notamment dans l'isolation est citée comme valorisation d'avenir de ce produit forestier, qui aujourd'hui à parfois du mal à être commercialisé. Un article présente aussi les changements en cours au niveau des formations des ingénieurs forestiers.

N° 186 : L'INFORMATIQUE SE DÉVELOPPE DANS LA GESTION FORESTIÈRE

Les différents organismes forestiers ont développé des logiciels adaptés à la gestion forestière. Le dossier présente plusieurs exemples d'applications d'organismes de la forêt privée (Coforêt, CRPF bourgogne) ou publique (ONF, IFN) qui montrent la puissance de l'informatique au service de la gestion forestière.

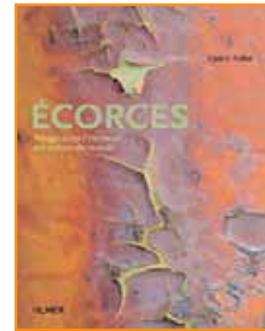
Domage que les outils présentés soient principalement à destination des forêts dites productives.

LA FORÊT PRIVÉE SOUFFLE SES 50 BOUGIES

La revue sort son 305ème numéro et fête par la même ses 50 ans. Des articles y font le point sur l'état de la filière papetière et sur les mutations des scieries. Ce numéro se penche aussi sur les subventions et les réductions d'impôts liés aux investissements forestiers (DEFI forêt). Un article nous fait découvrir l'arboretum méditerranéen de St Lambert (Vaucluse).

Pour célébrer les cinq décennies de la revue, un numéro spécial a été édité et est offert pour tout nouvel abonnement.

BEAU LIVRE : UN TOUR DU MONDE DES ÉCORCES INSOLITES



Le photographe nous fait voyager à travers tous les continents, à la découverte des écorces insolites que la nature offre aux arbres. "Peau" craquelée ou lisse, colorée de milles nuances, on s'étonne et on s'émerveille de ces parures naturelles... Un plaisir pour les yeux !

Ecorces, voyages dans l'intimité des arbres du monde de Cédric Pollet aux éditions Ulmer, 36 euros.

Centre Régional de la Propriété Forestière



Forêt Privée
de
Provence
Alpes
Côte d'Azur

7, impasse Ricard Digne

13004 Marseille

Tél : 04 95 04 59 04

Fax : 04 91 08 86 56

Courriel : paca@crpf.fr

Bulletin de liaison des organismes de la forêt privée N° 21, 2009

Centre Régional de la Propriété Forestière de Provence Alpes Côte d'Azur (Établissement public national)

Directeur de la Publication : Bernard Germain

Rédaction et composition : L.-M. Duhén, C. Loudun Hamon, B. Petit

Imprimé sur du papier PEFC

Crédits Photos : CRPF, L. M. Duhén, L. Amandier, C. Loudun Hamon

Impression : Imprimerie Estampille Provençale 13004 Marseille

Date de dépôt légal : 12 février 2007

N° ISSN 1762-9276

Contacts de la Forêt Privée

Répondeur en dehors
des permanences

Permanence

Lundi après-midi : 13 et 84

Lundi journée : 04, 06 et 83

•ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

tél : 04 92 31 64 81
marie-laure.gaduel@crpf.fr
etienne.bessiere@crpf.fr

•HAUTES-ALPES

tél : 04 92 45 00 78 ou 06 75 69 61 73
catherine.michel@crpf.fr
gilles.bossuet@foretprivedefrancaise.com

•ALPES-MARITIMES

tél : 04 93 18 46 31
faury.pierre@free.fr

•BOUCHES-DU-RHÔNE

tél : 04 42 97 10 84
pierre.delenne@crpf.fr
olivier.martineau@crpf.fr
patrice.devallois@crpf.fr

•VAR-OUEST

tél : 04 94 50 11 51
jean-marc.corti@crpf.fr

•VAR-EST

tél : 04 94 50 11 50
herve.boyac@crpf.fr

•VAR-MAURES

tél : 04 94 50 11 52
stephane.nalin@crpf.fr

•VAUCLUSE

tél : 04 90 23 65 21
avignon.crpf@free.fr

Avec la participation
financière de :

Conseil Régional de
Provence-Alpes-Côte
d'Azur



Rencontrons-nous

Venez vous essayer à la gestion durable d'une parcelle forestière ! Le CRPF PACA vous invite à une journée de formation pratique sur le terrain.

Sur un dispositif appelé martéloscope, vous aurez l'occasion de décider de l'avenir d'un peuplement et de voir les résultats de vos choix.

UN MARTÉLOSCOPE, QU'EST CE QUE C'EST ?

C'est une partie de parcelle forestière où tous les arbres sont cartographiés, numérotés et décrits (diamètre, état écologique...). On peut y simuler un martelage et en visualiser les conséquences. Autrement dit, on peut choisir les arbres à couper, et modéliser les conséquences de ces décisions de récolte sur le peuplement.



Le martéloscope de Ménerbes (ubac du Petit Luberon) est installé sur un peuplement hétérogène de pins d'Alep et de chênes.

UNE JOURNÉE DE FORMATION

Cette journée permet de tester en pratique différents types de gestion sur un peuplement. Vous pourrez mieux appréhender les choix auxquels sont confrontés les sylviculteurs ou discuter des options que vous pourriez avoir prises. Chacun ayant une sensibilité différente, les échanges sont généralement nombreux et fournissent l'occasion d'enrichir sa réflexion de celles des autres participants.

UN EXERCICE LUDIQUE ET PRATIQUE

Sur le terrain, vous déciderez, en parcourant la parcelle par petits groupes, des arbres à couper et des travaux à réaliser en fonction des objectifs que vous vous serez fixés. Vous aurez en main l'avenir de votre peuplement.

Vos résultats seront immédiatement

traités par informatique. Les données seront analysées selon différents critères (économiques, écologiques, risque...). Grâce à des indicateurs spécifiques, vous pourrez alors avoir une idée des résultats de votre récolte fictive et la comparer à celles des autres participants. Vous mesurerez l'adéquation des conséquences de vos décisions avec vos objectifs sylvicoles préalablement définis.

UNE MÉTHODE INNOVANTE EN MÉDITERRANÉE

Premier martéloscope méditerranéen, le martéloscope de Ménerbes aborde des thématiques liées aux milieux multifonctionnels propres à notre région. Vous pourrez réfléchir à des problématiques telles que la sylviculture en contexte méditerranéen, la défense des forêts contre les incendies, la biodiversité ou encore le sylvo-pastoralisme. Vous pourrez mettre en application les principes de gestion durable des

forêts sur un peuplement méditerranéen hétérogène, en ubac du Petit Luberon.

COMMENT Y PARTICIPER ?

Cette journée est ouverte à tous !

Elle se déroulera le 26 / 06 / 2009 à Ménerbes, sur le dispositif mis en place conjointement par le Parc Naturel Régional du Luberon, le groupe forêt des réserves de biosphères, AgroParisTech-ENGREF et l'ONF. La matinée sera consacrée à la partie pratique sur le dispositif forestier, les compte-rendus des martelages et les discussions occuperont l'après-midi.

Il est seulement nécessaire de prévoir une tenue adaptée (parcours d'une matinée en terrain accidenté) et un pique-nique.

Pour toute information ou inscription, contactez-nous au 04 95 04 59 04 ou par mail : camille.loudun@crpf.fr.

Camille Loudun Hamon